



**ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES**  
**REDEVANCES DE PILOTAGE**

EN VIGUEUR LE 01 FÉVRIER, 2026  
 AUGMENTATION DE 2,5%

Colonne	1	2	3	4	5	6	7	8	
Article	Service de pilotage	Circonscription	Base	Redevance par unité	Redevance par facteur temps	Redevance par heure ou fraction d'heure	Redevance minimum	Redevance maximum	
	Voyage	1-1		57.52 \$	28.30 \$		2 943.09 \$		
		1		57.52 \$	28.30 \$		2 943.09 \$		
		2		36.70 \$	21.13 \$		2 453.71 \$		
	Déplacement	1-1	609.21 \$	20.06 \$			2 708.13 \$		
		1	662.07 \$	21.81 \$			2 943.09 \$		
		2	667.52 \$	21.98 \$			2 967.25 \$		
	Mouillage au cours d'un voyage ou d'un déplacement	1-1	471.06 \$	5.08 \$					
		1	511.96 \$	5.51 \$					
		2	516.18 \$	5.57 \$					
	Accostage d'un navire à un quai ou à une jetée à la fin d'un voyage	1	391.87 \$	4.05 \$				761.89 \$	
		2	395.06 \$	4.08 \$				768.16 \$	
	Accostage ou appareillage d'un navire effectué par un pilote désigné par la Corporation à la demande du capitaine, du propriétaire ou de l'agent du navire	1	630.55 \$	14.25 \$			2 317.83 \$		
		2	667.52 \$	15.09 \$			2 453.71 \$		
9 (1 a)	Prolongation du séjour d'un pilote à une station d'embarquement de pilotes ou à bord d'un navire (sauf exception article 9(2) des redevances)	1-1	Première demi-heure			0.00 \$			
			Pour la première heure, y compris la première demi-heure et chaque heure suivante*			140.52 \$			
			et chaque heure suivante			242.82 \$			
		1	Première demi-heure			0.00 \$			
			Pour la première heure, y compris la première demi-heure et chaque heure suivante*			152.70 \$			
			et chaque heure suivante			242.82 \$			
		2	Première demi-heure			0.00 \$			
			Pour la première heure, y compris la première demi-heure et chaque heure suivante*			153.94 \$			
			et chaque heure suivante			257.05 \$			
						514.10 \$			
9 (1 b)	Prolongation du séjour d'un pilote à bord d'un navire en transit (sauf exception article 9(2) des redevances)	1-1	Première demi-heure			0.00 \$			
			Pour la première heure, y compris la première demi-heure et chaque heure suivante			140.51 \$			
			et chaque heure suivante			281.03 \$			
		1	Première demi-heure			0.00 \$			
			Pour la première heure, y compris la première demi-heure et chaque heure suivante			152.70 \$			
			et chaque heure suivante			305.40 \$			
		2	Première demi-heure			0.00 \$			
			Pour la première heure, y compris la première demi-heure et chaque heure suivante			153.95 \$			
			et chaque heure suivante			307.89 \$			
						307.89 \$			
Compensation d'un compas effectuée par un pilote	1-1		609.22 \$	20.06 \$					
	1		662.07 \$	21.81 \$					
	2		667.52 \$	21.99 \$					
10	Annulation d'une demande de services de pilotage si le pilote se présente pour effectuer ses fonctions de pilotage (voir exception article 10(3) de l'Application des redevances)	1-1	Base	755.79 \$			0.00 \$		
			Première heure				485.63 \$		
			Pour la deuxième heure y compris la première heure et chaque heure suivante				140.52 \$		
		1	Base	821.36 \$				0.00 \$	
			Première heure					485.63 \$	
			Pour la deuxième heure y compris la première heure et chaque heure suivante				152.70 \$		
		2	Base	828.08 \$				0.00 \$	
			Première heure					514.10 \$	
			Pour la deuxième heure y compris la première heure et chaque heure suivante				153.94 \$		
						153.94 \$			
5 (2)	Transport d'un pilote à bord d'un navire au-delà de la circonscription pour laquelle il est breveté	1-1	Chaque heure			140.51 \$			
		1	Chaque heure			152.70 \$			
		2	Chaque heure			153.95 \$			

	Demande Spéciale	1-1		3 144.80 \$	
		1		3 417.65 \$	
		2		3 445.71 \$	
5 (1)	Frais de déplacement applicables à Contrecoeur, Bécancour, Cacouna, Tadoussac et Pointe-au-Pic	1-1	Chaque affectation	321.67 \$	
		1	Chaque affectation	321.67 \$	
		2	Chaque affectation	340.53 \$	
2.1	Frais administratifs Transports Canada de la <i>Loi sur le pilotage</i>	1-1	Chaque affectation	55.00 \$	
		1	Chaque affectation	55.00 \$	
		2	Chaque affectation	55.00 \$	